

Sujet : [TEST] Lettre juillet 2026
De : Lettre juin 2026 <c.demolin@spelc.fr>
Date : 04/07/2026, 09:38
Pour : c.demolin@spelc.fr

Donnez un résumé de cet email à vos destinataires

[Voir la version en ligne](#)



Spelc - Paris

Syndicat professionnel

libre de toute confédération, de tout parti politique, de toute idéologie.

LETTRE DE JUILLET

MAÎTRES DÉLÉGUÉS :

N'attendez plus l'attestation France Travail pour faire valoir vos droits !

Depuis le mois de juillet 2025, le Spelc a accompagné de très nombreux maîtres délégués dans l'obtention de la rétroactivité des droits au chômage / ARE (allocation d'aide au retour à l'emploi), les attestations France Travail ayant été délivrées l'année dernière avec un énorme retard par le rectorat.

Attention ! France Travail pourrait refuser cette rétroactivité car vous devez faire valoir vos droits auprès de France Travail même si vous n'avez pas obtenu l'attestation de la part de l'employeur. Sachez-le ! Il pourrait donc être reproché au demandeur d'emploi de ne pas avoir fait les démarches en temps et en heure.

L'avocat du Spelc Paris vous informe :

En principe, l'attestation France Travail (attestation employeur/attestation de fin de mission/d'assurance chômage) est le document de référence pour instruire l'ouverture des droits à l'ARE, et l'employeur doit légalement la remettre "sans délai" au salarié et la transmettre à France Travail.

Toutefois, **l'absence de cette attestation ne conduit pas automatiquement au refus des allocations. France Travail doit solliciter l'employeur pour la fournir.**

Lorsque les droits à l'ARE ne peuvent être étudiés en raison de l'absence de l'attestation prévue à l'article R. 1234-9 du code du travail ou de la déclaration sociale nominative et que le demandeur d'emploi ne parvient pas à obtenir cette attestation de son ex-employeur, les services de France Travail invitent ce dernier, par lettre recommandée avec avis de réception, à fournir l'attestation.

Dans l'intervalle, France travail peut instruire le dossier sur la base des pièces disponibles (bulletins de paie, certificat de travail, etc.); si ces pièces suffisent, les droits sont calculés sans attendre l'attestation.

Dans le même temps, le demandeur d'emploi est invité par France Travail à communiquer les justificatifs qui, en l'absence de l'attestation d'employeur, permettent néanmoins l'instruction de son dossier.

Pour tout renseignement ou toute aide, contactez le Spelc.

- Responsable 1 er degré : Emmanuelle Savioz

e.savioz@spelc.fr / 06 64 79 56 52

- Présidente et responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

Mouvement des maîtres du 2nd degré :

en cette fin d'année, le Spelc ne lâche rien !

Le Spelc finit l'année en luttant encore et toujours pour le droit des maîtres au mouvement. Deux saisines envoyées par le Spelc à la CAE. La copie faite à la Rectrice et aux services RH du rectorat, ont permis de faire valoir les droits de deux maîtres.

Le Spelc a été contacté en fin de mouvement par deux maîtres lésés par la CAE qui n'a pas respecté leur ordre de priorité.

Claire Demolin Cordier, présidente du Spelc Paris et Véronique Ducamin, responsable Spelc du mouvement du 2nd degré, ont immédiatement saisi les instances. Sachant bien que la présidence de la CAE se ferait un point d'honneur de traiter ces saisines le plus tardivement possible et bien après la CCMA, le Spelc Paris a, dans le même temps, alerté la Rectrice et les services RH du Rectorat.

Grâce à l'alerte du Spelc qui n'aurait pas hésité à saisir le Tribunal administratif si ces deux cas n'avaient pas été réglés, la CCMA a pu faire son travail. ENFIN, grâce au Spelc qui s'est élevé contre les dysfonctionnements du mouvement parisien (dysfonctionnements ne dérangeant, jusqu'alors, aucun syndicat, bien au contraire) la CCMA devient ce qu'elle aurait dû être depuis toujours : une instance de contrôle du travail de la CAE et garante du respect du Code de l'Education.

Par ses saisines qui seront traitées le 8 juillet, le Spelc interroge la CAE sur son obstination à ne pas respecter les textes et à faire le jeu de certains chefs d'établissement dont le sport favori est le contournement de l'Accord sur l'emploi et du Code de l'Education de manière passablement indécente.

**En Décembre 2026, lors des élections professionnelles,
porter le Spelc en CCMA,
c'est voter pour le respect des droits des maîtres.**

**Vous pouvez compter sur le Spelc,
Le Spelc compte sur vous !**

L'été sera beau, pensez à Préau !

Préau 

Soutenu
par


**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Petit rappel pour profiter de l'été

Préau est une association du Ministère de l'Education nationale de la jeunesse et des sports qui a pour but de **faire bénéficier les personnels d'avantages sociaux**.

Préau permet de bénéficier de tarifs préférentiels sur des prestations de loisir, culturelles, touristiques, sportives...

Certaines offres donnent accès gratuitement à des contenus culturels divers : presse, cinémathèque, musique, cours en ligne...

Le site propose aussi des avantages sur des prestations de vie quotidienne (garde d'enfants, assurances...) et des aides dans le cadre d'actions sociales.

Le lien vers le site Préau est ici : <https://www.preau.education.fr/>

**L'équipe du Spelc Paris
vous souhaite un été ressourçant.
Très belles vacances à tous !**



**Rejoignez le Spelc Paris
dès maintenant
pour l'année 2026-2027 !**



Devenez adhérent au Spelc Paris maintenant, la cotisation est déductible à 66% des impôts ! Une remise de 10 euros sur l'adhésion est pratiquée jusqu'au 18 octobre 2026.

Être adhérent Spelc, c'est :

- **Bénéficiaire d'informations et de l'aide du Spelc, syndicat représentatif dans l'enseignement privé sous contrat** : parce que nous sommes compétents et que nous avons la confiance des électeurs.
- **Être épaulé, représenté et défendu par le syndicat parisien dont les cotisations sont les moins élevées** : parce que nous partageons les mêmes réalités professionnelles et financières que vous ! N'oubliez pas que l'adhésion au Spelc est remboursable ou déductible à 66% des impôts.
- **Bénéficiaire d'une aide et d'un suivi par nos spécialistes pour préparer votre retraite**, votre retraite progressive. **Bénéficiaire des avantages Fnar** pour les retraités continuant à adhérer au Spelc.
- **Bénéficiaire de tarifs préférentiels auprès d'assurances partenaires.**
- **Bénéficiaire du service juridique de la Fédération des Spelc, des avis et du suivi de notre avocat partenaire** concernant vos interrogations et vos problématiques juridiques ou judiciaires professionnelles. Bénéficiaire de la **protection juridique** qui couvre, dans le cadre professionnel, les biens et la personne pour tout adhérent Spelc à jour de ses cotisations.
- **Enfin, adhérer au Spelc, c'est surtout former une chaîne d'union solidaire au sein d'un syndicat LIBRE DE TOUTE CONFÉDÉRATION, DE TOUT PARTI POLITIQUE, DE TOUTE IDÉOLOGIE !**

Contacts Spelc :

- **Responsable 1 er degré : Emmanuelle Savioz**

e.savioz@spelc.fr / 06 64 79 56 52

- Présidente et responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

Retrouvez-nous sur Facebook, Instagram et notre site :

<https://paris.spelc.fr>

En cliquant sur le bouton ci-dessous, vous pouvez adhérer en ligne ou télécharger le bulletin d'adhésion au format PDF :

ICI
Adhérez au Spelc

Cet email a été envoyé à c.demolin@spelc.fr, cliquez ici pour vous désabonner.

FR